



FAVORISER DES PARCOURS SANS RUPTURE ENTRE LES ESAT ET LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (RP)

Recommandations de bonnes pratiques

fagerh
Accompagner, c'est notre métier.

ANDICAT
Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT

Unapei
S'ENGAGER POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

Ce document présente les recommandations issues d'un groupe de travail interprofessionnel ESAT/RP, visant à fluidifier les parcours entre les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et ceux de réadaptation professionnelle (ESRP/ESPO/UEROS).



Objectif : garantir un accompagnement cohérent grâce à la complémentarité des secteurs tout en évitant les ruptures de parcours.

Les recommandations formulées :

- ① Renforcer la coordination inter-établissements et services
- ② Soutenir le projet professionnel de la personne et sécuriser le processus d'accompagnement
- ③ Développer une communication et des outils partagés
- ④ Soutenir l'organisation et l'engagement institutionnels

①

RENFORCER LA COORDINATION STRATÉGIQUE INTER- ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

✓ Identifier les Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et de Réadaptation Professionnelle (ESRP/ESPO/UEROS) du territoire et initier des conventions de coopération avec au moins un établissement du département ou d'un territoire limitrophe.

• L'identification des structures partenaires peut se faire notamment par le biais des cartographies du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) et du Réseau Public pour l'Emploi (RPE).

✓ Organiser des rencontres entre les représentations locales des ESAT et les délégations régionales Fagerh.

✓ Organiser des modalités d'interconnaissance entre établissements et services : portes ouvertes, ateliers croisés, diffusion de l'offre de services des structures, supports de communication, rencontres interprofessionnelles, etc.

• Établir une liste de ces modalités : s'assurer de la présence de l'autre secteur dans la liste de diffusion, inviter régulièrement en réunions régionales/départementales, identifier un référent de structure (chargé de partenariat, chef de service, référent, etc.)

✓ Examiner systématiquement les demandes de double parcours, via un travail commun entre établissements.

✓ Encadrer les immersions croisées (RP/ESAT) par des conventions précisant les modalités d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement.

✓ Veiller à assurer la bonne continuité des solutions d'hébergement, en tenant compte de l'autonomie de la personne et de son écosystème.

LIVRABLES UTILES :

- ✓ Présentation synthétique ESAT - RP
- ✓ Convention de partenariat ESAT - RP
- ✓ Convention de suivi ESAT - RP
- ✓ Convention d'accompagnement de travailleurs d'ESAT en RP

2

SOUTENIR LE PROJET PROFESSIONNEL DE LA PERSONNE ET SÉCURISER LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

A. Informer

- ✓ Faire connaître et informer les personnes accompagnées des diverses solutions proposées par les deux secteurs via des :
 - Outils FALC
 - Vidéos
 - Ateliers
 - Événements d'interconnaissance : visites, etc.

- ✓ Informer les travailleurs d'ESAT que le parcours de réadaptation professionnelle peut, selon sa durée, s'envisager dans le cadre d'un congé de formation.

B. Soutenir l'évaluation et l'amélioration des compétences professionnelles

- ✓ Développer une logique d'évaluation continue des compétences en ESAT, et la suivre tout au long du parcours de la personne notamment via le carnet de parcours et de compétences. En faire prendre conscience aux travailleurs en ESAT pour les valoriser dans leur parcours.

- ✓ Partager les informations utiles, avec l'accord de la personne, via le carnet de parcours et de compétences avec les équipes des deux établissements et services.

- ✓ Impliquer les ESRP dans les démarches de certification (RAE, RSFP, VAE) menées par les ESAT.

C. Sécuriser le projet personnalisé

- ✓ S'assurer, lorsque la personne entre en réadaptation professionnelle, que les modalités d'accompagnement de la personne correspondent à ses besoins : hébergement, autonomie, etc.

- ✓ Permettre aux travailleurs de bénéficier de l'accompagnement proposé par la réadaptation professionnelle s'il s'agit d'une réponse adaptée au regard de leur projet.

- ✓ Mettre en place quand cela est justifié un accompagnement conjoint des deux structures (ex : insérer des temps d'accompagnement RP dans l'organisation du travail en ESAT).

- ✓ Impliquer les professionnels de RP dans l'actualisation des projets professionnels des travailleurs lorsque cela est pertinent.

- ✓ Présenter, lors de l'actualisation des projets personnalisés et si cela est approprié, les possibilités d'accompagnement de réadaptation professionnelle.

- ✓ Encourager les témoignages / la pair-aidance pour inciter les personnes accompagnées à envisager un double-parcours.

- ✓ Accompagner les personnes dans leurs démarches d'orientation en lien avec la MDPH et le RPE (ex : prise de contact, complétude des dossiers, etc.).

- ✓ Maintenir la rémunération directe pendant les formations de courte durée (inférieure ou égale à 6 mois) pour assurer une continuité de ressources.

- ✓ Anticiper la sortie de réadaptation professionnelle en étudiant toutes les possibilités.

- ✓ Déterminer les modalités d'accompagnement post RP entre l'ESAT et l'ESRP au regard de leurs compétences, en co-responsabilité.

D. Innover pour répondre aux besoins

- ✓ Mettre en place un tutorat sécurisant pour les travailleurs entrant en Réadaptation Professionnelle.

- ✓ Proposer, pour les personnes en attente d'entrée en ESAT (notamment le public jeune), une formation RP en amont ou en alternative, si pertinent.

LIVRABLES UTILES :

- ✓ Convention de suivi ESAT-RP
- ✓ Convention d'accompagnement ESAT-RP

3

DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION ET DES OUTILS PARTAGÉS

- ✓ Diffuser les outils de cartographie des ressources existantes (exemple : Répertoire de l'Offre et des Ressources - ROR), et produire des versions locales.

- ✓ Travailler ensemble sur les référentiels et pratiques des équipes pluridisciplinaires.

- ✓ Concevoir des outils de communication communs valorisant les complémentarités entre établissements et services.

4

SOUTENIR L'ORGANISATION ET L'ENGAGEMENT INSTITUTIONNELS

- ✓ Formaliser les engagements réciproques dans des conventions inter-établissements et services, sur la base du modèle type élaboré par le groupe ESAT-RP.

- ✓ Porter le partenariat ESAT-RP au niveau institutionnel et politique, en communiquant auprès de vos autorités de tutelle, élus et partenaires.

- ✓ Positionner les professionnels des deux secteurs comme ressources expertes, notamment auprès du RPE ou d'autres partenaires (mission d'appui-ressource).

- ✓ Intégrer, dans les dialogues de gestion des établissements et services, la notion d'allers/retours des travailleurs.

LIVRABLES UTILES :

- ✓ Convention de partenariat ESAT - RP
- ✓ Plaidoyer ESAT/RP